

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

5979 - Il doit à des personnes des sommes qu'il ignore

question

Question : Je suis endetté à tel point que je ne me souviens plus de tous les crédateurs qui me réclament de l'argent ni les sommes qui me sont réclamées. Que dois-je faire pour régler ce problème ? Quand pourrai-je accomplir le pèlerinage sans que le non paiement de mes dettes n'entraîne le non agrément de mon pèlerinage. Puisse Allah vous récompenser par le bien ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cette question comporte deux aspects :

Le premier est ce que vous devez faire pour régler le problème et le deuxième la connaissance du moment où le non paiement des dettes n'entraînera pas le non agrément de votre pèlerinage.

En ce qui concerne le premier aspect, vous vous efforcerez de payer les dettes contractées envers les gens que vous connaissez. Si quelqu'un vous réclame une dette et en établit la preuve ou que vous-mêmes, vous en souvenez, réglez-lui sa dette. Si vous connaissez un crédateur en personne et connaissez le montant de sa dette mais vous ne le trouvez pas, ou si vous connaissez le montant d'une dette, mais ne connaissez plus le crédateur, donnez en aumône en son nom l'équivalent de la dette. Si par la suite, il se présente, laissez le choisir entre la récompense de l'aumône et le règlement de sa dette, auquel cas la récompense vous revient.

En ce qui concerne le deuxième aspect, si vous voulez effectuer le pèlerinage ou bien vous réglez les dettes de crédateurs que vous connaissez ou bien vous demandez leur autorisation pour

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

effectuer le pèlerinage.

Puisse Allah vous assister et faciliter le règlement de vos dettes et l'accomplissement de votre pèlerinage.